

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

COMMUNE DE CHATILLON LE DUC

Séance du 30 juin 2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Représentés : 2
- Absents : 1

La convocation du Conseil Municipal a été faite le : 21 juin 2022

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} juillet 2022

Catherine BOTTERON



L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin 2022,

Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme Catherine BOTTERON a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Annie POIGNAND, Yasmina CATTIN, Marie-Christine BERTRAND, Agathe HENRIET, Stéphanie DULAC, Laëtitia MOUCHET, Mrs Fabien PELLETIER, Pierre MONTRICHARD, Simon DUGAS, Dorian MAZIER, Christophe MAILLARDET, Daniel BARTHOD, Renaud COLSON, Philippe PRENEL, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Nicole GRANDFOND donne pouvoir à Mme A. HENRIET, Mme Sylviane TRAVAGLINI donne pouvoir à JP VALLAR

Absente : Mme Séverine PUTOT

- Délibération 2022-40 : acquisition de la parcelle AC668

Mme le Maire informe que la Société AFON propriétaire de parcelles en alignement de la RD108 lieu-dit « Les Salés » a procédé à une délimitation de la parcelle AC596 en 5 petites parcelles AC664 à AC668.

Cette société souhaite rétrocéder la parcelle AC668, d'une superficie de 11m², à la commune à titre gratuit, frais de délimitation et de notaire à sa charge (donc sans coût pour la commune). Ce transfert permettra de faire le lien entre la rue du Verger et la RD108. Elle propose donc d'accepter cette rétrocession à titre gratuit.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCPETE la rétrocession à la commune de la parcelle AC668 d'une superficie de 11m²,**
- **PREND ACTE que cette rétrocession est à titre gratuit pour la commune de Châtillon-le-Duc et que l'ensemble des frais de rétrocession sont à la charge de la Société AFON,**
- **AUTORISE Mme le Maire a signé tous les actes inhérents à cette cession.**

Votants : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :